



Orp-Perwez

PARTICULARITE :

Les sociétés d'Orp et de Perwez définissent un des trois binômes que recense le cadastre aillé du « **Secteur 2-3** » du Brabant wallon. A l'inverse de ses pairs « **Ram-Beau** » et « **Mont-Saint-Guibert-Tilly** », « **Orp-Perwez** » a le privilège de composer avec les règlements de quatre provinces. Implanté sur l'est, ce binôme brabançon francophone est en effet limitrophe aux provinces du Brabant flamand, de Liège et de Namur.

Optant également pour le samedi et la ligne de l'est, « **Orp-Perwez** » programme petite vitesse et grande vitesse, subit la concurrence des deux autres binômes suite à l'interpénétration des zones de participation arrêtées par les différentes associations en exercice. Au premier regard, son rayon à tendance triangulaire est nettement plus profond que large. Perwez, point d'entrée après Gembloux, relève de l'axe central comme son associé Orp cependant très proche des communes du Brabant flamand.

A partir de Soissons, « **Orp-Perwez** » partage le lâcher avec « **Ram-Beau** » et « **Mont-Saint-Guibert-Tilly** » selon la décision entérinée en assemblée générale de l'EPR, émerge au résultat général établi tout en composant des classements locaux. Toute centralisation à partir des vols sur Momignies et Laon s'avère par contre impossible suite aux trois heures d'ouverture de paniers entérinées au niveau du « **Secteur 2-3** ».

Comme « **Ram-Beau** » et « **Mont-Saint-Guibert-Tilly** », « **Orp-Perwez** » privilégie la dimension locale. Ainsi, à titre indicatif, « **Union Autre-Eglise- Orp** », une société du binôme, met sur pied différents doublages assurant divers jeux aux amateurs. En effet :

- * en petite vitesse, elle propose, en plus du général établi au nom du binôme, un premier doublage local réservé aux amateurs wallons car aucune localité flamande n'est alors reprise dans le rayon défini et un second, beaucoup plus confidentiel, centré autour du local ;
- * en grande vitesse, elle offre à nouveau, outre le général des six sociétés répertoriées dans le « **Secteur 2-3** » du Brabant wallon, un premier doublage local qui annexe au rayon du premier doublage de petite vitesse les trois communes flamandes de Neerwinden, Landen et Walshoutem et un second qui n'est autre que le doublage confidentiel autour du local évoqué précédemment.



LES COMMUNES (celles notifiées en gras ou représentées dans une couleur plus claire recensent une société de l'entente ou du groupement) :

- ***du pourtour (29)*** : Gembloux, Walhain-Saint-Paul, Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Tourinnes-Saint-Lambert, Chaumont-Gistoux, Opprebaix, Incourt, Dongelberg, Lathuy, Mélin, Saint-Rémy-Geest, Hoegaarden, Outgaarden, Goetsenhoven, Neerwinden, Landen, Walshoutem, Hannut, Trognée, Ambresin, Wasseiges, Hemptinne, Boneffe, Bolinne, Eghezée, Mehaigne, Saint-Germain, Meux, Grand-Leez;
- ***de l'intérieur (36)*** : Aische-en-Refail, Autre-Eglise, Branchon, Gérompont, Glimes, Grand-Hallet, Grand-Rosière-Hottomont, Huppaye, Jandrain-Jandrenouille, Jauche, Jauchette, Jodoigne, Jodoigne-Souveraine, Liernu, Lincet, Linsmeau, Malèves-Sainte-Marie-Wastines, Marilles, Merdorp, Noduwez, Neerheylissem, Noville-sur-Méhaigne, Opheylissem, Orbais, **Orp-le-Grand**, Pellaines, **Perwez**, Piétrain, Racour, Ramillies-Offus, Saint-Jean-Geest, Tavier, Thisnes, Thorembais-les-Béguines, Thorembais-Saint-Trond, Zétrud-Lumay;
- ***par ordre alphabétique (65)*** : Aische-en-Refail, Ambresin, Autre-Eglise, Bolinne, Boneffe, Branchon, Chaumont-Gistoux, Dongelberg, Eghezée, Gembloux, Gérompont, Glimes, Goetsenhoven, Grand-Hallet, Grand-Leez, Grand-Rosière-Hottomont, Hoegaarden, Hannut, Hemptinne, Huppaye, Incourt, Jandrain-Jandrenouille, Jauche, Jauchette, Jodoigne, Jodoigne-Souveraine, Landen, Lathuy, Liernu, Lincet, Linsmeau, Malèves-Sainte-Marie-Wastines, Marilles, Mehaigne, Mélin, Merdorp, Meux, Noduwez, Neerheylissem, Neerwinden, Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Noville-sur-Méhaigne, Opheylissem, Opprebaix, Orbais, Orp-le-Grand, Outgaarden, Pellaines, Perwez, Piétrain, Racour, Ramillies-Offus, Saint-Germain, Saint-Jean-Geest, Saint-Rémy-Geest, Tavier, Thisnes, Thorembais-les-Béguines, Thorembais-Saint-Trond, Tourinnes-Saint-Lambert, Trognée, Walhain-Saint-Paul, Walshoutem, Wasseiges, Zétrud-Lumay.

LES GRANDES LIGNES DE LA GESTION SPORTIVE :

- samedi, unique jour de compétition ;
- petite et grande vitesses au programme ;
- itinéraires relevant de la ligne de l'est ;
- « **Orp-Perwez** » relève du lâcher du « **Secteur 2-3** » en grande vitesse, corrobore au résultat général, organise différents doublages ;
- « **Orp-Perwez** » dispose de son propre lâcher en petite vitesse, rédige un résultat général, aménage différents doublages.

